



**Cour
Pénale
Internationale**
**International
Criminal
Court**

Le Greffe
The Registry



ANNEXE III

Publique

Cour
Pénale
Internationale



Le Greffe

International
Criminal
Court

The Registry

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE DÉSIGNATION

Je soussigné(e) NICHOLAS KAUFMAN déclare accepter la désignation de JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO pour le représenter en tant que conseil devant la Cour pénale internationale, conformément à la règle 21.2 du Règlement de procédure et de preuve et à l'article 11 du Code de conduite professionnelle des conseils.

Fait le 9.12.13 à JERUSALEM, ISRAEL

Nicholas Kaufman
Signature